

# RÈGLEMENT FOIRE DE PRINTEMPS ET VIDE-GRENIERS DU 8 MAI 2026 À FRANGY EXPOSANTS ET PARTICIPANTS VIDE-GRENIERS

## INSCRIPTIONS

Professionnels : Sur le bulletin d'inscription les professionnels devront indiquer leur numéro de SIRET ainsi que leur activité.

Particuliers : Les particuliers sollicitant un emplacement pour le vide-greniers ont l'obligation d'indiquer le numéro d'une pièce d'identité en cours de validité, de signer leur attestation validant la déclaration sur l'honneur de ne pas être commerçant, de ne vendre que des objets personnels et usagés, de ne pas avoir participé à plus d'une autre manifestation de même nature avant la foire du 8 Mai.

Taille des stands : Les stands sont limités à 10 mètres linéaires par personne pour tout exposant (professionnels et particuliers).

Date butoir : Les inscriptions pourront s'effectuer par envoi postal à l'adresse du Comité des Loisirs du Val des Usse – 19 rue du Grand Pont (Mairie) 74270 FRANGY ou par mail à l'adresse : [comitedesloisirsduvaldesusses@gmail.com](mailto:comitedesloisirsduvaldesusses@gmail.com)

## TARIFS – CONDITIONS DE PAIEMENT

Jusqu'au 30 Avril 2026 :	À partir du 1 <sup>er</sup> Mai 2026
4€ / ml pour les particuliers	6€ / ml pour les particuliers
5€ / ml pour les professionnels	7€ / ml pour les professionnels
1€ / ml pour les associations*	1€ / ml pour les associations*

\* (fournir obligatoirement la copie du récépissé de déclaration en préfecture)

Règlement : Il doit s'effectuer par chèque à l'ordre du Comité des Loisirs du Val des Usse, en espèces ou par virement (IBAN fourni sur demande par mail).

Attention : **Aucun remboursement d'emplacement ne pourra être demandé. Aucun paiement partiel ne sera accepté.**

Validation des inscriptions : **À réception du bulletin complété et signé ainsi que du règlement total** (selon tarifs ci-dessus), nous vous enverrons un SMS de confirmation. N'oubliez pas d'indiquer votre numéro de **téléphone portable**.

## INSTALLATION DES STANDS LE 8 MAI 2026

Attention : **Électricité non-fournie. Si besoin, vous devez prévoir votre matériel autonome.**

À l'entrée : Tous les exposants devront présenter aux placiers le SMS de confirmation (voir ci-dessus).

Si vous n'êtes pas inscrits au préalable, vous devez remplir un bulletin d'inscription et de vous acquitter de la somme due (tableau ci-dessus)

Professionnels : **Nouveauté cette année**, les professionnels recevront un numéro d'emplacement avec un horaire pour l'installation. Les informations seront envoyées quelques jours avant la foire. L'attribution des emplacements est de la compétence exclusive de l'organisateur. Les exposants ne peuvent en aucun cas exiger un emplacement spécifique ou le modifier de leur propre initiative. **En cas de non-respect des horaires d'installation, votre emplacement sera perdu et non remboursé.**

Particuliers : L'installation se fera entre **6H et 8H30**. Les emplacements seront attribués par ordre d'arrivée. Après avoir déballé entre 6H et 8H30, **aucun véhicule** ne devra stationner sur les emplacements réservés au vide-greniers.

**Tout déballage avant l'heure d'ouverture entraînera l'expulsion du ou des intéressés quelque soit son statut (professionnel ou particulier).**

**Il est rappelé de bien prendre en compte le règlement de la foire et de faire preuve de respect envers les bénévoles et les organisateurs. Tout manquement ou débordement pourra entraîner une expulsion définitive de cette manifestation.**

## SÉCURITÉ

Pour des raisons de sécurité, **de 9H à 17H30, aucun véhicule ne devra circuler dans les rues** où seront installés les exposants. La foire et le vide-greniers clôtureront à 17H30. **Tout départ des exposants n'est pas autorisé avant 17H30.**

## PROPRETÉ DES EMPLACEMENTS

À la clôture de la manifestation, il est formellement interdit de laisser sur place des objets de son stand, des cartons ou autres déchets.

## PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Les personnes à mobilité réduite souhaitant participer au vide-greniers sont priées de nous contacter au préalable. Elles devront obligatoirement une copie de la carte de stationnement pour personnes handicapées avec le bulletin d'inscription.

# BULLETIN D'INSCRIPTION FOIRE DE PRINTEMPS ET VIDE-GRENIERS DU 8 MAI 2026 A FRANGY

## PROFESSIONNELS / PARTICULIERS / ASSOCIATIONS DOCUMENT À RETOURNER AU COMITÉ DES LOISIRS DU VAL DES USSES ACCOMPAGNÉ DU RÈGLEMENT

### IDENTITÉ

Je soussigné(e), Nom .....  
Prénom.....  
Dénomination obligatoire pour les entreprises.....  
Adresse.....  
Code Postal .....Ville .....  
Tél. (**obligatoire**) .....email .....  
Nom de l'association .....

### RÉSERVATION

Nombre de mètres linéaires .....ml sans excéder 10 ml  
Montant de la réservation .....

### VOUS ÊTES UN PARTICULIER OU UNE ASSOCIATION

Nature de la pièce d'identité :

- Carte Nationale d'Identité
- Permis de conduire
- Passeport

Numéro de la pièce d'identité :.....  
Date de naissance : .....Lieu de naissance (commune/Pays) : .....  
Délivrée le : .....par la Préfecture ou la sous Préfecture de : .....

Je déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant(e)
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du code de commerce)
- Ne pas avoir participé à plus d'une autre manifestation de même nature avant la foire du 8 mai (Article R321-9 du code pénal)

### VOUS ÊTES UN PROFESSIONNEL

Numéro Siret et de carte professionnelle.....  
Délivré par : .....

Nature de votre activité (**Obligatoire**) : .....

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de la foire et du vide-greniers et m'y conformer.

Fait à : .....Le : ..... /..... /.....

Signature	Cachet Professionnel
-----------	----------------------

Bulletin d'inscription et d'attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la commune d'organisation.

# RÈGLEMENT ANNEXE I FOIRE DE PRINTEMPS ET VIDE GRENIERS DU 8 MAI 2026

## FORAINS PROPOSANT UNE ACTIVITÉ LUDIQUE (MANÈGE, TOBOGGAN, PÊCHE AUX CANARDS, ETC....)

### INSCRIPTIONS

Les professionnels proposant ce type d'activité ne pourront s'inscrire que dans la limite des places disponibles du lieu à cet effet.

Ils devront obligatoirement s'inscrire et régler leur emplacement **avant le 30 avril 2026**.

Un bulletin d'inscription spécifique, ci-dessous, mentionnant cette activité est obligatoire.

### VALIDATION DES INSCRIPTIONS

Dans le cas où l'emplacement est disponible, le Comité des Loisirs du Val des Ussets validera l'inscription à réception du bulletin signé et du règlement total, nous vous enverrons un SMS de confirmation. N'oubliez pas d'indiquer votre numéro de **téléphone portable**.

### TARIFS

1 emplacement (1 manège, ou 1 activité etc....) = 80€

Règlement du montant exact par chèque à l'ordre du Comité du Val des Ussets, en espèce ou par virement (IBAN fourni sur demande par mail).

**Aucun remboursement d'emplacement ne pourra être demandé.**

### INSTALLATION

Les forains devront s'installer la veille dans le lieu réservé à cet effet.

#### Rappel :

- Aucune autorisation d'installation à l'avance ne sera délivrée.
- En aucun cas, il ne sera autorisé à ce type d'activité de s'installer sur les emplacements réservés aux commerçants ambulants et au vide-greniers.
- A l'entrée, nous vous prions de présenter le SMS de validation citée dans le paragraphe « validation de l'inscription ».

### SÉCURITÉ

**Aucun véhicule ne devra circuler dans les rues où seront installés les exposants de 8h30 à 17h30.** La foire et le vide-greniers clôtureront à 17h30. **Tout départ des exposants n'est pas autorisé avant 17h30.**

### DÉMONTAGE

Il devra être terminé le **8 mai 2026 à 20h00 dernier délai** afin de permettre d'effectuer le nettoyage.

### PROPRETÉ DES EMPLACEMENTS

À la clôture de la manifestation, il est formellement interdit de laisser sur place des objets de son stand, des cartons ou autres déchets.

### BULLETIN D'INSCRIPTION

Numéro Siret et de carte professionnelle.....

Délivré par : .....

Description du manège ou activité proposée (**Obligatoire**) : .....

Dimensions du manège : .....

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de la foire et du vide-greniers et m'y conformer.

Fait à : .....Le : ..... / ..... / .....

Signature	Cachet Professionnel
-----------	----------------------

Bulletin d'inscription et d'attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la commune d'organisation.